CONDITIONS :

Prix [illegible] par an—payables six mois d'avance.

[illegible] ne sera arrêté, à moins que les [illegible] ne soient payés, et à moins que [illegible] ne prétende suspendre son abonnement, [illegible] connaître son intention, par écrit, [illegible] de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

[illegible] se publient en anglais et en français, à [illegible] une piastre par carré de chaque insertion [illegible] la première insertion, et 50 cents pour les [illegible] subséquentes. Le carré est de douze lignes, ou moins.

[illegible] dont le nombre d'insertions n'est pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les [illegible] aux frais de ceux qui les auront envoyés. [illegible] prend des abonnements à l'année, pour des avis, à des prix raisonnables.

[illegible] seulement pour la campagne ne sera [illegible] moins qu'on n'indique quelqu'un en ville [illegible] de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; [illegible] contraire, elles resteront à la poste.

POUR LA MOBILE (*Paquebot régulier.*)

[illegible] La jolie neuve LOUISIANA, [illegible] solidère et doublée en chêvre, capitaine [illegible]; elle est prête à recevoir du [illegible] et pour passage, ayant de bons [illegible], s'adresser à bord, au Bassin, ou à

TOURNE & BECKWITH.
Nouvelle Levée, no. 15.

POUR LA HAVANE.—Le brick espagnol ISABELLA Y JUAN, [illegible] Reyes, mettra à la voile sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, qui [illegible]

[illegible] J. W. ZACHARIE & CO.

A FRETER.

Le beau brick neuf ANGOLA, doublé en cuivre, capit. Dicket, du port de [illegible] tonneaux de sucre. S'adresser à

[illegible] nov. LINCOLN & GREEN.

A FRETER.

La goëlette TEMPERANCE, capitaine Cooper, de 185 tonx., portant environ 1000 barils ou [illegible] boucauts, s'adresser à

W. G. HEWES,
[illegible] rue du Camp, No. 9.

ON DEMANDE POUR CAMPECHE.

Un bâtiment anglais, ou américain de 250 à 300 tonneaux, pour y prendre un chargement de bois de teinture, et de là [illegible] à Cork, et à un autre marché; s'adresser [illegible] nov] J. W. ZACHARIE & CO.

A FRETER OU A LOUER.

Le brick neuf BOLLA, capitaine Hampton, pouvant porter environ 300 [illegible] de sucre. S'adresser à

[illegible] oct. Wm. G. HEWES.

POUR BOSTON (Ligne de Paquebots.)

Le beau trois-mâts HELENMAR, capitaine Holmes, est maintenant prêt à recevoir une cargaison, et sera expédié immédiatement. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

[illegible] STETSON & AVERY.

POUR NEW-YORK et PHILADELPHIE.

Le brick HOWARD, capitaine John Brooks, ayant une partie de son chargement engagée pour ou l'un ou l'autre des ports ci-dessus, pourrait recevoir un fret de 80 à [illegible] d'autre, si l'on s'adressait immédiatement à bord, ou à

[illegible] H. PERRET & CHARBONNET.

POUR LA BAIE D'ARANZAS.

[illegible]—Le beau pilotbot doublé en cuivre, [illegible], capit Pearce, ayant la majeure partie de son chargement engagée, sera promptement expédié. Pour le reste du frêt ou pour passage, ce bâtiment ayant de bons aménagements, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis les magasins bleus, ou bien à

[illegible] J. W. ZACHARIE & CO.

A FRETER.—Le navire fin rouler, WARREN, doublé et chevillé en cuivre, capt. John Studley. S'adresser à

W. G. HEWES,
[illegible] Rue du Camp, No. 9.

VIN ROUMAGE offre à vendre, reçues par [illegible] Nantes,

[illegible] barres Sardines à l'huile,
[illegible] bouteilles Fraises et Framboises. 7 déc

GRAINES DE JARDINAGE.

Le soussigné vient de recevoir par le navire Natchez, un assortiment général de graines de jardinages, de la récolte de 1831.

VALSIN VIGNAUD,
Rue Conti, No. 58, vis-à-vis la Banque de Louisiane. 7 déc

RAISIN ET FROMAGE.—100 caisses raisin frais; 7 barils fromage de Gouhon, en débarquement du navire Natchez, et à vendre par TOURNE & BECKWITH.
[illegible] déc nouvelle levée, no. 15

800 gallons *HUILE DE BALEINE*, de qualité supérieure, pour l'usage des familles, récemment reçus et à vendre en détail.

JAMES S. SHAW,
[illegible] déc droguiste

CORDES ET COUDES D'EMBALLAGE—199 pièces toile du Kentucky, et 667 nouveaux cordes de première qualité, à vendre par

7 déc FOSTER & HUTTON.

LES soussignés se proposent d'offrir en vente publique au mois de Mars ou Avril prochain, toute étendue de terres cultivables composant l'habitation de Mde. Marigny Livaudais, de même que toute la batture, divisées en lots. Ils recevront en attendant les propositions qui pourraient leur être faites pour traites de partie ou de la totalité à l'amiable. S'adresser à Mr. Charles [illegible], ou à

PERRET & CHARBONNET.

[illegible]—86 balles foin de première qualité en débarquement du navire Natchez, de New York, à vendre par

[illegible] déc FOSTER & HUTTON.

LARD ET JAMBON.—10 bls. jambons de Cincinnati supérieurs, 30 do. lard, à vendre par YORKE MACALESTER & co,
[illegible] déc. rue du Camp No. 65.

AVIS.—On reçoit jusqu'au 25 du courant, des propositions pour approvisionner de bois pour un an, à commencer du 1er janvier 1832, les remorqueurs à vapeur le *Whale*, le *Shark*, le *Porpoise*, et le *Grampus*, au [illegible].

[illegible] de très bon, de première qualité, est offert à bord aux endroits qui seront convenus, [illegible] nécessaire; et il sera payé dès qu'il sera rendu à bord. Les personne qui se [illegible] à contracter, pourront recevoir [illegible] simples instructions en s'adressant à

[illegible] déc FOSTER & HUTTON.

[illegible] écarlate, ayant droit à la réduction des droits, en débarquement du brick [illegible], 20 barils sucre en pains, à vendre par

[illegible] A. QUERTIER & BOUTIN.

[illegible]—25 barils de Cincinnati, à vendre par [1er. déc] STETSON & AVERY.

[illegible]—94 balles 1re. qualité, bien pressées, reçues par le navire John Hale, de Boston, à vendre par

STETSON & AVERY.

[illegible]ES, PATATES, &c.—600 caisses [illegible] de 1re. qualité; 215 barils patates; [illegible] français, reçus par le navire [illegible] à vendre par

[illegible] STETSON & AVERY

[illegible] DANS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, un nouvel ligne de Paquebots, composée [illegible] suivans, vient d'être établie. Les départs seront comme suit :

Navire BOUISVILLE, capitaine Page,

De la N.-Orléans.	De New-York.
20 novembre,	12 octobre,
5 février,	25 décembre,
20 avril,	12 mars,
5 juillet,	25 mai,
20 septembre,	12 août,

Navire NASHVILLE, capitaine [illegible],

De la N.-Orléans.	De New-York.
5 décembre,	20 octobre,
20 février,	12 janvier,
5 mai,	25 mars,
20 juillet,	12 juin,
5 octobre,	25 août,

Navire NATCHEZ, capitaine Reed.

De la N.-Orléans.	De New-York.
20 décembre,	12 novembre,
5 mars,	25 janvier,
20 mai,	12 avril,
5 août,	25 juin,
20 octobre,	12 septembre.

Navire CREOLE, Capitaine Page,

De la N.-Orléans.	De New-York.
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

Navire HUNTSVILLE, Capt. Stoddard.

De la N.-Orléans.	De New-York.
20 janvier,	12 décembre,
5 avril,	25 février,
20 juin,	12 mai,
5 septembre,	25 juillet,
20 novembre	12 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à

FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

20 barriques FROMAGE de Gosheu, à vendre par

9 déc DUCROS & MORPHY.

HUILE D'OLIVE, ayant droit au *drawback*.—103 paniers de 12 bouteilles chaque et 200 do. de 6 dito, Huile d'Olive fraîche et de toute première qualité, en débarquement du brick Delight, à vendre par

F. PERRET.
8 déc rue Toulouse, no. 62.

FERBLANTERIE &C.—100 caisses de ferblanc, et 60 morceaux d'acier, récemment reçus et à vendre par

8 déc Wm. G. HEWES, rue du Camp.

BRIQUES.—10 milliers BRIQUES de Baltimore, de Berry, en débarquement du navire Merrimack et à vendre par

7 déc SAM. P. MORGAN & *Co.*

REÇU par le navire Dewitt Clinton, de New-York, une caisse Crêpe noir, large lisière et de toute première qualité, à vendre par

F. PERRET.
6 déc rue Toulouse, no. 6

FOIN, MAQUEREAUX & PATATES—Formant la cargaison du brick Margaret, de Portsmouth, à vendre par

3 déc Wm. G. HEWES, rue du Camp.

400 barriques de CHAUX de Thomaston, en débarquement de la goëlette Patriot, à vendre par

3 déc STETSON & AVERY.

FUTAILLES.—70 Jeux de Futailles en bon état, à vendre par

3 dec LINCOLN & GREEN.

A Louer immédiatement.—Le magasin à trois étages, situé rue de la Douane entre Chartres & Levée, dernièrement occupé par le Louisiana Advertiser. S'adresser à Mr. McDougol sur les lieux, ou à

F. P. DUCONGE,
3 dec. Encoignure Chartres & Conti.

CHARBON DU SCHUYLKILL.—Les soussignés ont à bord du brick Commerce de Philadelphie, et offrent à vendre cent soixante tonnes de Charbon, qu'ils vendront par petits partis pour la commodité des familles et autres. Le bâtiment est amarré vis-à-vis la rue Jefferson.

LAUVE & BENEDICT.
6 déc-3 rue des Communes, no. 88.

60 Tonneaux de bois de Campêche nouveau à bord du brick Libéral, à vendre par

2 déc J. W. ZACHARIE & CO.

AVIS.—Toutes les personnes qui ont des réclamations sur le bat.-à-vapeur Créole voudront bien les présenter aux soussignés, pour obtenir un règlement.

TOURNE & BECKWITH.
2 décembre Nouvelle-Levée, No. 15.

SAMUEL C. BELL a transporté son magasin du No. 60 au No. 83, rue du Canal. 1er. déc.

A VENDRE.—Le café Lafayette, rue d'Orléans, à l'encoignure Bourbon, près le théâtre; il y a dans cet établissement, Buvette, deux Billards, Salle de Jeux. S'adresser à

GUILLAUME, restaurateur,
30 nov rue d'Orléans.

A VENDRE.—Un beau billard avec toutes ses dépendances. S'adresser chez Mr.

30 nov KOSSELIUS.

A VENDRE.—L'établissement très avantageux et connu sous le nom d'Hôtel de la Marine. S'adresser à

GUILLAUME, restaurateur,
30 nov rue d'Orléans.

PARFUMERIE FRANÇAISE &c.

LE soussigné fait en ce moment l'ouverture de quelques caisses de parfumerie française fine, consistant en Eaux de Cologne, de lavende et de miel; Savon d'amande et autres supérieurs, Pommade en pots, Sel de Sneiton en flacons bouchés en verre et liège, Poudre pour les cheveux, Brosses à dents, solides &c. Aussi un assortiment de drogues et de médecines.

JAMES S. SHAW,
Encoignure des rues Royale et de la Douane.
29 nov.

SUCRE DE LA NOUVELLE RECOLTE.—50 boucaults, de première qualité, en bon état pour être embarqué, à vendre sur une habitation, à 4 milles de la ville, par

26 nov. DUCROS & MORPHY.

MOUTARDE.—10 barilets et une boite moutarde supérieure de Lexington, en débarquement du bateau-à-vapeur Cincinnatian, à vendre par TOURNE & BECKWITH,
[illegible] Nouvelle Levée, No. 15.

DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHES.

23EME. CLASSE DE 1831.

Le tirage aura lieu le Samedi 31 Décembre.

GROS LOT

10,000 Piastres!!!!

1 LOT DE	@ 3,000		$ 3,000
1 "	" 1,500		1,500
1 "	" 1,000		1,000
1 "	" 500		500
1 "	" 225		225
6 "	" 500		3,000
6 "	" 200		1,200
6 "	" 100		1,200
150 "	" 50		7,500
120 "	" 20		2,400
284 "	" 5		2,000
19,000 "	" 4		81,200

PRIX DES BILLETS

Billets Entiers.....$ 4
Demi Billet..... 2
Quarts de Billet..... 1

Chacune personne ne pourra gagner moins de DEUX MASTRES;—demis et quarts en proportion. JEAN BAPTISTE FAGET.

12 déc J. B. FAGET, *Directeur.*

AVIS.—Le bateau de remorque SHARK, ramassé dans les marais, à l'est de la passe du N. O., 65 pains de cire blanche, dont 57 portent la marque: "W. Jackson, N. York," et 8, celle de "Bath."

Les personnes qui ont des droits à ces objets, sont invitées à s'adresser aux soussignés d'ici à dix jours; car s'ils ne sont pas réclamés durant ce laps, ils seront vendus pour compte de qui il appartiendra.

10 déc FOSTER & HUTTON.

REMÈDE SIMPLE ET EFFICACE

AVIS AU PUBLIC—Le soussigné prévient qu'il continue toujours la partie d'oculiste, et ceux qui auront besoin de lui, peuvent avec toute confiance, le consulter à son domicile, rue St. Pierre no 64. Il assure aux personnes qui l'honoreront de leur confiance, qu'elles seront satisfaites de lui, comme l'ont été toutes celles qu'il a traitées et guéries.

RAPALLO.

Mlle. Louise Ardoin estrifiée que depuis son enfance, elle n'a pu faire usage de ses yeux, pour lire ni écrire distinctement, et que depuis le traitement de Mr. Rapalo, elle a recouvré entièrement la vue.

Elle atteste aussi que sa négresse, qui par la dernière éclipse du soleil a eu la vue très affaiblie, en a recouvré l'usage dans quatre jours.

LOUISE ARDOUIN.

Je certifie que M. Jn. Rapalo a rendu la vue à ma sœur, dont elle était affectée depuis 6 ans, au point d'avoir eu besoin d'un coëffon. Elle est parfaitement guérie. Je ne puis que me louer du traitement de M. Rapalo.

J. B. SIMILIEN.

Je, soussigné, déclare avoir guéri, dans l'espace de six jours, la vue à M. Challut qui pouvait à peine voir à dix pas devant lui. Il me refuse sa signature, comme beaucoup d'autres; mais M. Berlet, son beau-fils, et M. Ferdinand Duroy attestent qu'il voit parfaitement bien.

N. Orléans, le 20 janvier 1831.

Je certifie que M. J. B. Rapalo m'a guéri la vue par son traitement, dans l'espace d'un mois. Je suis âgée de soixante cinq années, et depuis environ cinq ans mes yeux étaient très affectés, je pouvais à peine me conduire; ma vue est parfaitement rétablie. Je ne puis que me louer du traitement de sa vie.

N. Orléans, 17 juillet 1831

13 déc FÉLICITÉ ARNOULL.

J. B. PUTNAM,

DENTISTE, rue du Canal, No. 27.

ON le trouvera chez lui, depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 de l'après-midi.

N. B. Il sera absent, pendant le mois de mars, devant aller à la Mobile à cette époque.

30 nov—6m

PATE pectorale de Reynauld, pâte de jujube, Lusanges de Houchound, reçus par la Mary and Harriet, à vendre par

29 nov JAMES S. SHAW.

VIN, EAU-DE-VIE, &c., en débarquement du navire français la *Trinité*, de Bordeaux.

20 pipes et demi-pipes Cognac de J. J. Dupuy & Cie.
300 bques. vins rouges de Bordeaux, différentes récoltes.
120 bls. vin blanc de Barsac et de Sauterne.
30 do. do. supérieur (Carbonnieux).
2000 caisses vin rouge de Pauillac, St. Estephe, St. Julien, Château-Margeux, Lafitte, Léoville et Gruau Larose.
250 caisses do. do. do. &c. 24 demi-bouteilles chaque.
400 do. vin blanc de Barsac, Sauterne &c.
100 do. do. 24 demi-bouteilles chaque.
100 caisses huile d'olive supérieure.
30 bls. vinaigre blanc.
400 caisses prunes fraîches, première qual.
100,000 bouchons assortis.
50 caisses fruits à l'eau-de-vie.
300 paniers anisette fine.
25 caisses liqueurs surperfines de Bordeaux.
Dame-jeannes vides &c. Aussi :—
56 caisses cire blanche.
5 caisses bas de soie patentés, convenables pour les marchés mexicains
1 caisse cravates de soie noires.
2 caisses chapeaux de paille de Livourne.

Le tout ayant droit au drawback, et à vendre à des prix raisonnables, par P. E. SORBE.

26 nov. rue Royale, No. 118.

A VENDRE par le soussigné:

Vin en barriques, vieux Château-Margaux, Médoc.
Idem vieux Médoc.
Vin rouge de Grave, vieux.
Bouchons pour bouteilles, et taupettes.
Chaudières à sucre assorties.
Un moulin complet pour une sucrerie.
Vin en caisse de Gruau Larose.
Idem idem. de Médoc.
Liqueurs en caisses de 12 blles aux armes du général Foy.
Gueules de fourneau.
Pioches et pivots.

24 nov. J. E. LABATUT.

LE soussigné vient de recevoir récemment par les paquebots Illinois & Russell, un joli assortiment de chaussures, telles que BROQUEQUINS fins & BOTTES fines pour hommes, Brodequins de garçons et de demoiselles, CHAPEAUX fins pour hommes et enfants, qu'il vendra à des prix modérés.

J. G. ARRAIZA.
Encoignure des rues Carondelet & Dumaine, No. 43. 24 nov.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A. LACOUTURE, a transporté son établissement de Confiseur-Distillateur de la rue de Chartres, No. 19, à l'encoignure des rues du Canal et du Camp. Il saisit cette occasion pour remercier le public et ses amis de la confiance qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour pour le succès de son établissement.

Il continue toujours de tenir un grand assortiment de marchandises de ce genre, convenables pour les marchés de la campagne, tels que liqueurs en barils et en caisses, sirops assortis, vins étrangers, confitures de la Havane, jus de citron, dragées assorties et autres articles, qu'il vendra à un prix qui mettra les détailleurs à même de faire un bénéfice raisonnable, les ordres qui lui seront remis par MM. les capitaines de bateaux-à-vapeur seront toujours remplis avec ponctualité et précision. 27 oct.—1m.

SUCRE du pays première qualité, à vendre par [15 nov] J. MAGER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 10 de janvier 1832, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Steven A. Nerac:

Un Lot de Terre situé au faubourg Ste. Marie, rue Hevia, ayant 15 pieds de face sur 180 pieds de profondeur, d'un côté le dit terrain ouvert et mesure 30 pieds, borné d'un côté par la propriété de Mr. L. Millaudon, et de l'autre par celle de Mr. J. W. Zacharie.

Conditions—comptant.

Par ordre de la Cour,
8 déc MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES *Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi 22 décembre 1831, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Wm. Hendricks, une négresse nommée Thema, âgée d'environ 40 ans, et Patty, négresse d'environ 20 ans.

Conditions—12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du curateur, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,
MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant L. Feraud, not. pub., aux frais des acquéreurs. 8 déc

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi, 10 Janvier 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Maria Girac, à midi, une négresse nommée Lina, âgée d'environ 14 ans.—Conditions: 1-2 comptant et le reste à 6 mois de crédit, en billet endossé à la satisfaction du curateur avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,
8 déc MARTIN BLACHE.—Register.

N. B. L'acte de vente sera passé par devant H. Pedescleaux not. public, aux frais de l'acquéreur.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi 10. Janvier 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la communauté qui a existé entre feu Jean Baptiste Hénio et son épouse Emilie Demorouelle, les esclaves et la propriété ci-après; savoir:

George, nègre âgé d'environ 24 ans tonnelier, charretier et propre à tout. *Séraphine*, mulâtresse de 22 ans, cuisinière, blanchisseuse, avec ses deux enfans, Jim de 4 ans, et Adélaïde de 15 mois. *Eliza*, mulâtresse de 15 ans blanchisseuse et domestique de maison avec sa fille âgée de 2 mois. *Sally*, négresse de 35 ans, cuisinière et marchande.—Tous garantis.

Un lot de terre situé au faubourg St-Marie, rue Baronne, entre les rues du Canal et de la Commune, désigné par le No. 45, ayant 60 pieds de face sur 120 de profondeur, avec les édifices qui sont dessus.—Conditions, les esclaves, à 6 et 12 mois, et le lot de terre à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossé à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiment.—Par ordre de la Cour.

6 déc M. BLACHE, Régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Octave de Armas, Notaire Public, aux frais des acquéreurs.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Vendredi, 30 décembre 1831, j'exposerai en vente, à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Antonio Acosta: Un lot de terre, situé au faubourg Marigny, rue de l'Union, entre les rues Craps et Union, ayant (mesure française) 25 pieds de face sur 145 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Marianne Desillets, f. de c. l., et de l'autre côté par celle de A. Caster, h. de c. l.; avec les édifices en bois qui sont dessus. Conditions:—6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'Exécuteur Testamentaire, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,
MARTIN BLACHE, régister.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 28 nov.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 27 décembre 1831, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feue Julie Boize, f. de c. l., les propriétés ci-après décrites, savoir:

1o. Un lot de terre situé à l'encoignure des rues Bons-Enfans et Bagatelle, (faubourg Marigny), ayant 60 pieds de face à la rue Bagatelle et 60 pieds de face à la rue des Bons-Enfans, avec les édifices qui sont dessus; 2o. un lot de terre attenant au précédent, ayant 60 pieds de face à la rue des Bons-Enfans, sur 60 pieds de profondeur, avec les édifices qui sont dessus; 3o. un lot de terre attenant au premier lot, ayant 30 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 120 pieds pieds de profondeur, avec les édifices qui sont dessus.—Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; les billets seront divisés par coupons, à la convenance du vendeur.

Par ordre de la Cour,
MARMIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Octave de Armas, not. pub., aux frais des acquéreurs. 24 nov.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi, 22 décembre 1831, j'exposerai en vente à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Julie Boize, alias Bozio f. de c. l., une négresse nommée Julie, âgée d'environ 40 ans, bon sujet, avec son enfant nommé Joseph, âgé d'environ 10 ans, très intelligent. Conditions 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les billets seront divisés par coupons à la convenance du vendeur. Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 19 nov

COUR DES PREUVES.—Mardi, 20 décembre 1831, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Caleb Davis Jordan, les esclaves suivans: savoir: Allen, nègre âgé d'environ 23 ans; William do. do. do. 17 ans; Winny, négresse âgée d'environ 45 ans. Conditions comptant.

Par ordre de la Cour,
MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant William Christy, not. pub., aux frais des acquéreurs. 17 nov

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 13 décembre 1831, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, la propriété suivante, appartenant pour un tiers, à la succession de Pierre Durestan Dalcour, h. de c. l., et pour les deux autres tiers à Emmanuel Dalcour et Angélique Auny; savoir:

Un *Lot de Terre* situé rue Condé, entre les rues St.-Philippe et Ursulines du côté Nord Ouest, ayant (mesure française) 35 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de M. Hugues Lavergne, et de l'autre par celle de Manette Desprey, avec les édifices en bois qui sont dessus.

Conditions—1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale, jusqu'à parfait paiement, les billets seront divisés par coupons, à la Convenance des vendeurs.

Par ordre de la Cour,
MARTIN BLACHE, Register.

N. B. Les actes de vente seront passés par devant Théodore Seghers not. pub. aux frais des acquéreurs. 9 nov

COUPERONE.—400 bls. qualité supérieure, en débarquement, à vendre par

22 nov. FOSTER & AVERY.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 10 janvier 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour compte de la succession de feue Dame Clary de Croizy veuve Amy. Une négresse nommée Eulalie, âgée de 33 ans, cuisinière, adonnée au vice du marronnage; 4 terrains, dans l'Ilet formé par les rues Ursulines, Marais et chemin du Bayou à la Ier. formant l'encoignure, ayant 30 pieds de face au chemin du Bayou et 120 pieds de face à la rue des Marais: le 2me. ayant 30 pieds de face au chemin du Bayou, sur 120 pieds de profondeur: le 3me. ayant 45 pieds de face à la rue des Marais, sur 60 pieds de profondeur: le 4me. ayant 45 pieds de face à la rue des Marais, sur 60 pieds de profondeur. Conditions:—l'esclave à 6 mois de crédit, et les terrains à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire et hypothèque jusqu'à parfait paiement, les billets seront divisés par coupons à la convenance du vendeur. Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant L. Feraud, notaire public, aux frais des acquéreurs. 14 déc.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 20 décembre 1831, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Caleb D. Jordan, 100 actions de la Compagnie du Canal et de la Banque de la Nelle. Orléans; 12 actions de la Compagnie d'Assurances des Négocians, sur lesquels $30 ont été payées. Conditions comptant. Par ordre de la Cour,

10 déc MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Wm. Reley a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu John Ford, décédé ab intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous 10 jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.—Par ordre de la Cour,

10 déc MARTIN BLACHE, Régister.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Daniel Bass a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu Samuel Bass, décédé *ab intestat*: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous 10 jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
6 déc. MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—Avis est par présent donné aux créanciers de la succession de feu Louis Poltier, où à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous 10 jours les raisons pour lesquelles le compte rendu par l'exécuteur testémentaire ne serait point homologué et les créanciers payés conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
6 déc MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu S. M. L. Folloppi, où à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles le compte présenté par D. P. Jackson ne serait point homologué.—Par ordre de la Cour.

6 déc MARTIN BLACHE, reg.

Pension Bourgeoise.

MME VEUVE BOUCHET, fort connue comme ayant dirigé plusieurs établissemens publics, a l'honneur d'informer les habitants de cette ville, et ses amis en particulier, qu'elle vient d'ouvrir une Pension Bourgeoise, rue de Chartres, maison du Dr. Thomas, No. 152, où l'on trouvera constamment une table bien servie en mets choisis et bien apprêtés. Il y aura deux repas par jour: le déjeûner, de 8 à 9: et le dîner, à 3 heures. Pour la commodité des personnes du nord il y a des domestiques qui parlent l'anglais et le français. 28 nov—15 fds

A VENDRE par les soussignés, 2 caisses de Crêpe écarlate, véritable teinture de Cnnton, de première qualité, propre au marché mexicain et apporté exprès. Cette marchandise a droit au *debenture*.

A. QUERTIER & BOUTIN.
22 nov rue Royale, No. 153

LES soussignés ont constamment en main, un assortiment général de VITRES de la manufacture de Baltimore; aussi, du RUM du pays. A. QUERTIER & BOUTIN,
22 nov rue Royale, No. 153

REÇU par la goëlette Pocahontas, de la Havane, et à vendre par les soussignés,

30 caisses SUCRE blanc de 1ère. qualité.

A. QUERTIER & BOUTIN,
22 nov rue Royale, No. 153.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Crescent venant du Hâvre, un assortiment général de marchandises, consistant en, très-beaux vases de porcelaine de toute dimention; très beaux services de table de porcelaine, divers désirs; services à Thé, en porcelaine do. do.; un assortiment d'objets de fantaisie en porcelaine, glaces de toutes grandeurs; armoires, glaces et psyché; colisolles et table à écarté; lavabul et tables de nuit; berceaux très élégants; terans et toilettes; miroirs à barbé; orgues; ornement de salons en tous genres; lampes d'entrée et d'appartement; pellerines en fourrures, longues et rondes; ceintures brochées; shalls anglais; chandeliers, candélabres, corbeilles, théières, cafetières, sucriers, —— services de tables, plaqués en argent; girandolles à 2, 3, 4 et 5 lumières; portes-liqueurs et portes vins; plateaux assortis; très-belles pendules en bronze, marbre, ébène et albatre; objets de fantaisie en bronze; tableaux; flèches dorées pour rideaux; corbeilles en porcelaine; jouets d'enfans; saucissons de Lyon; biscuits de Reimes; moutarde; deux malles de soie à coudre ayant droit au draw-back; un assortiment général de verreries.—De plus, d'importation intérieure: un très bon piano français.

VALSIN VIGNAUD,
Rue Conti, No. 58, vis-à-vis la banque de la Louisiane. 18 nov

A LOUER.

Le magasin occupé dernièrement par Caleb D. Jordan décédé, rue des Magasins. C'est un excellent emplacement pour les affaires: ce magasin sera affermé à des conditions raisonnables à une personne présentant des garanties. S'adresser à Tho. Banks, ou à

17 nov FOSTER & HUTTON.

A VENDRE

Deux superbes HARPES, de la manufacture de Challiot, l'un des facteurs les plus renommés de Paris.

L'une de ces harpes est en très beau bois d'érable, et l'autre en superbe bois d'acajou.

S'adresser pour les voir, chez Mad. J. G. Labat, rue Royale, No. 275, entre Dumaine et St. Philippe.

15 nov.—3d. 3pn

GUILLAUME RESTAURATEUR, ANNONCE respectueusement aux personnes qui fréquentent son établissement de la rue d'Orléans, qu'il se dévoue à dater de ce jour, aux soins de son restaurant, et qu'il veillera lui-même à l'apprêt des mets, afin de satisfaire comme ci-devant les personnes qui l'honoreront de leur patronnage. Il annonce aussi aux habitués de ses autres établissemens qu'il a des hommes extrêmement entendus dans cette partie, qui satisferont à toutes les demandes qui leur seront faites. P. S. Il continue toujours à se charger des repas de fêtes, de noces, de corps, et fournit aux demandes du dehors.

20 oct.—6m.

TRAITES sur New-York à vendre par

15 nov J. MAGER.

Raphael Manson vs. S. C. Young.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, vendredi, 23 décembre courant, à 4 heures, au Principal, 2 sophas saisis dans l'affaire ci-dessus.

13 déc L. DAUNOY, marshal.

John Wilson et autres *contre* capt. Hemphill la goëlette Maria-Louisa et ses propriétaires.

EN vertu de neuf writs de fieri facias à moi adressés, par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, vendredi, 23 décembre, à midi, à la bourse, la goëlette Maria-Louisa, ses agrès et appareux, saisie dans l'affaire ci-dessus.

23 nov. L. DAUNOY, marshal.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS,

A L'ESPAR DE PARIS.

En gros et en détail. Faux cheveux, parfumeries, brosseries, bertelles, cols, gants de toutes qualités, &c. &c.

GAULHIAC, Coiffeur, rue de Chartres No. 174, au coin de la rue Jefferson, retour de Paris par le navire l'*Olympia*, Havre, a l'honneur de prévenir les dames et messieurs qu'il vient d'ouvrir son magasin; grand assortiment de Marchandises qu'il apporte, choisies par lui-même dans les manufactures de Paris, lui permettra de passer le tout au plus juste prix.

Ces marchandises consistent en nattes, (dites fausses queues) toutes longueurs; perruques, de femmes; implantés sur chair; touffes et tours à bandeau et à la grecque; etc.

Perruques d'hommes et toupets métalliques, &c.

Etant toujours le seul possesseur de l'entrepôt du Phiothrix, pour empêcher les cheveux de tomber et de blanchir, secret donné à Mr. Guéland, parfumeur brévété, il en recommande l'expérience; il a également le véritable Paraguay-Roux, de Laffecteur, pour les maux de dents, à $1 le flacon.

Savons onctueux, pour la barbe; savons de toilette, à la rose; do. d'amandes amères; crêmes d'amandes en vases de cristal, pour adoucir la peau; pâte d'amandes; crêmes de colimaçon et do. de concombre; lait de rose; opiat; et poudre orientale pour les dents, &c. &c.

1re. qualité d'eau de Cologne et de Lavande; essence de jasmin; do. de rose, &c.

Brosses à habits, à tête, à dents, à barbe, de toutes dimensions; glaces à main, toutes grandeurs; boîtes à barbe en cristal; boîtes à poudre;